Zeitschrift: Technique agricole Suisse Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 69 (2007)

Heft: 1

Rubrik: Nouvelles des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TA actualité

Valable pour le niveau d'intervention Il

(plus de 150 microgrammes de particules fines par m³, 3 jours durant)

Suisse centrale

(LU, NW, OW, SZ, UR, ZG, ZH)

A Lucerne, Schwytz, Uri, Zoug et Zurich, l'interdiction des machines appareils et véhicules dépourvus de filtre à particules entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Jusque-là, des recommandations seront élaborées. Nidwald a prévu une solution transitoire jusqu'en 2008 et souhaite appliquer l'interdiction également en 2010. Obwald prévoit des exceptions, tout en appliquant l'interdiction.

Sources: Martin Zumstein, Service de l'environnement, SZ, Niklaus Bleiker, conseiller d'Etat, OW

Suisse romande

(FR, GE, JU, NE, VD, VS)
Tant que les conditions techniques ne sont pas remplies pour les tracteurs, la voie de l'appel à leur non-utilisation volontaire plutôt que l'imposition d'une interdiction est retenue.

Sources: Communiqués des cantons

Plateau

(AG, BE, BS/BL, SO)
Jusqu'en 2008 au moins,
l'interdiction pour les
tracteurs ne sera pas
appliquée. La date d'entrée
en vigueur dépend de la
possibilité technique de les
équiper d'un filtre à particules. En outre, une liste

de travaux agricoles permettant l'obtention d'une dispense d'interdiction sera établie. BE lancera également un appel afin que seuls les trajets indispensables soient effectués. Sources: Article du quotidien Aargauer Zeitung du 6.12.06; tél.

Stefan Schär, canton de Berne

Principauté du Liechtenstein

L'utilisation de machines, appareils et véhicules diesel peut être restreinte. Source: www.llv.li

Suisse orientale

(AI, AR, SG, SH, TG)

L'interdiction de circulation pour les machines de chantier et les véhicules ou appareils agricoles et sylvicoles sans filtre à particules est prise par décret. C'est le conseiller d'Etat en charge du dossier qui dispose de cette compétence; pour le canton de Schaffhouse, le Conseil d'Etat in corpore décide. Sources: www.tg.ch, www.schaffhausen.ch, tél. au conseiller d'Etat Hans Peter Ruprecht

Grisons

Aucune restriction n'est envisagée pour les tracteurs sans filtres à particules cet hiver. Source: R. Müller, Service de l'environnement, GR

Compilation: Jürg Fischer, Franca Stalé, Edith Moos-Nüssli

Assemblées générales

Vaud

Mercredi, le 14 février 2007 à 13 h 30 au stand de Vernand, Lausanne

Ordre du jour

- Procès-verbal de l'assemblée générale du 15 février 2006
- 2. Rapport du comité
- 3. Comptes 2006
- 4. Admissions / démissions
- 5. Election de la Commission de gestion
- 6. Cotisations 2007
- 7. Permis F/G et Cours G40
- 8. Programme d'activités 2007
- 9. Divers et propositions individuelles (à faire parvenir au président, M. Willy Bachelard, 1262 Eysins, jusqu'au 5 février 2007).

Ensuite

Exposé sur la future PA 2011 du conseiller national André Bugnon.

Tessin

particules.

Il est recommandé

de renoncer à l'usage des

Source: Lucca Colombo

tracteurs non équipés d'un filtre à

La section vaudoise remercie les maisons suivantes pour leur soutien et recommande à ses membres de leur donner la préférence: AGROLA-Renens, SIMOND SA, Bussigny, PERRIN Carburants, Payerne, GROUPE CHARMETTES SA, succursale Ruey-Termonplan, Lausanne, PETROL-CHARMETTES SA, Fribourg, Bucher SA MOTOREX, BLASER SA SWISSLUBE, Hasle-Rüegsau, PROMETERRE Assurances

Permis «Tracteur»: Nous renouvellerons au printemps et en automne l'expérience positive de la formation des jeunes conducteurs de tracteurs. Des annonces paraîtront dans *Technique Agricole* et dans la presse agricole.

Valais

Nouvelles des sections



Vendredi, le 1er février 2007, à 10 h

Landgut Pfyn, 3952 Susten

Assemblée générale selon les statuts Apéritif et visite du Pfyngut.

Jura



Le comité a le plaisir de convoquer les membres de la section JU/JB à l'assemblée générale qui se déroulera le

jeudi, 22 février 2007, à 10 h

à l'hôtel restaurant des Rangiers, 2954 Asuel